



Département de la Haute-Corse

Commune de Barbaggio

Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20250306-06-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	28/02/2025		Réhabilitation du pont de Vaccareccia – demande de financement
Pour	Contre	Non-Participation			
08					

06-2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Etienne MARCHETTI.

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, PAINDAVOINE Charlotte, BLANC Loïc, FERAY Justin, CYPRIANI Philippe, DEMASI André,

Absents : PERRAUDIN Julien, DEVICHI Monique, RONCHINI Patrick.,

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°1/ Objet : Réhabilitation du pont de Vaccareccia – demande de financement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le travail mené par le bureau d'études techniques OTCE INFRA dans le cadre du programme national Ponts de France Relance piloté par le CEREMA.

Il ressort de ce travail d'inventaire l'identification de 2 ouvrages présentant des défauts affectant leur structure.

Il s'agit du chemin de Stazzona et du Pont Napoléonien de la Vaccareccia, reliant PATRIMONIO à BARBAGGIO.

Pour des raisons de sécurité le Pont est donc fermé à la circulation.

Les objectifs de l'opération à mener sont :

- Remédier aux défauts de structure du pont,
- Permettre aux administrés une circulation des véhicules en sécurité,
- Réouvrir la circulation sur les deux voies.

S'agissant d'une infrastructure qui concerne également la commune de BARBAGGIO, attache sera prise avec cette dernière afin de partager le coût de l'autofinancement qui sera défini par rapport au montant définitif réglé pour cette opération.

Le détail du coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant (€ HT)

03B-212000293-20250306-06-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025

<i>Travaux</i>	236 080.00 €
<i>Aléas et imprévus</i>	21 008.00 €
<i>Prestations intellectuelles dont AMO - MOE Etudes géotechnique, structure béton diag amiante</i>	92 912.00 €
TOTAL	350 000.00 €

Le plan de financement prévisionnel, à préciser en fonction des réponses des différents financeurs, est le suivant :

<i>Financeurs</i>	Taux (%)	Montant (€ HT)
<i>ETAT</i>	80.00	280 000.00 €
<i>Commune</i>	20,00	70 000.00 €

La mairie de Patrimonio sera la maître d'ouvrage en accord avec la mairie de Barbaggio. La mairie de Barbaggio donne son accord pour le règlement de sa cote part. (10% part communale moins une partie du retour de FCTVA)

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de travaux désignés ci-dessus,

Après examen et délibération, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Le Maire

Etienne MARCHETTI





Département de la Haute-Corse
Commune de Barbaggio
Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20250306-07-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025

Nombre de membres					
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
11	11	8	28/02/2025		Demande de subvention mur de soutènement place de l'église.
Pour	Contre	Non-Participation			
08					

07-2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Etienne MARCHETTI.

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, PAINDAVOINE Charlotte, BLANC Loïc, FERAY Justin, CYPRIANI Philippe, DEMASI André,

Absents : PERRAUDIN Julien, DEVICHI Monique, RONCHINI Patrick.,

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°2/ Objet : Demande de subvention mur de soutènement place de l'église.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection et mise en sécurité du mur de la place de l'église qui menace de s'effondrer au niveau de l'abri bus, ramassage scolaire.

Le devis présenté s'élève à la somme de 31 565.00 €

Le plan de financement serait le suivant :

Etat	80 %	25 252.00 €
Part communale	20 %	6 313.00 €

Après examen et délibération, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Le Maire

Etienne MARCHETTI



07-2025